

Catégorie C : des grilles indiciaires encore une fois à la remorque du SMIC...

A voir à la fin de l'article : évolution comparative entre les anciens Indices Nouveaux Majorés (INM : indice fiche de paie) au 1er juillet 2009 et ceux applicables au 1er janvier 2011...

Fort de son protocole salarial ou plutôt son marché de dupe signé le 21 février 2008 avec 4 syndicats représentant une minorité de fonctionnaires (un peu plus de 21%), le gouvernement reste fidèle à son nouveau mécanisme de négociations salariales visant soi-disant à « assurer une meilleure articulation du calendrier de la négociation salariale avec celui de la programmation budgétaire pluriannuelle ».

L'on sait ce qu'il est advenu du volet budgétaire, la politique de rigueur étant passée par là.

Mais aujourd'hui rien de neuf sous le soleil d'hiver...

La négociation triennale 2009-2011 se résume à une révision des grilles indiciaires de catégorie C afin qu'elles ne se retrouvent pas en deçà du niveau du SMIC, le minimum légal requis !

Une réunion de négociation salariale a eu lieu au mois de juin 2010...

... mais il aura fallu attendre la décision d'augmentation du SMIC de 1,6% (1 365€ brut mensuel) fin décembre 2010 pour que le Ministre annonce finalement un relèvement de 3 points du minimum fonction publique qui passe de 292 à 295 points (échelon 1 de l'échelle 3 des Agents d'Administration de 2ème classe [AA2] et Adjoints Techniques de 2ème classe [AT2]).

Par ailleurs, cette mise à niveau l'oblige également à revaloriser le début des grilles (voir les tableaux page 2 & 3) pour :

- Les 4 premiers échelons de la grille des AA2 et AT2 (+ 3 points)
- Les 3 premiers échelons de la grille des AA1 et AT1 (+3 points)
- Les 3 premiers échelons de la grille des AAP2 et ATP2 (+3 points pour les deux premiers échelons et + 1 point pour le troisième).

Après les propos inacceptables de Christian JACOB remettant en cause la garantie d'emploi des fonctionnaires, tout le monde a compris que ces mêmes fonctionnaires sont le cadet des soucis de ce gouvernement. Même si dans les mots, les Ministres BAROIN et TRON ont pris leur distance avec Christian JACOB, dans les actes, ils continuent de mener une politique précarisant un peu plus chaque jour les fonctionnaires ; tout cela bien loin des belles promesses présidentielles...

Les banquiers, les traders, les fortunés du club du Fouquet's, bref les véritables privilégiés, peuvent dormir tranquilles... Ce gouvernement n'est pas une locomotive pour la revalorisation de nos salaires... Le minimum fonction publique (1 365,94€ brut mensuel) restera encore une fois à la remorque du SMIC !

**Agent d'administration 2ème classe
et Adjoint technique 2ème classe : échelle 3**

Echelon	Durée moyenne	INM au 1/7/2009	INM au 1/1/2011	Gain
1	1a	292	295	+3
2	2a	293	296	+3
3	2a	294	297	+3
4	3a	295	298	+3
5	3a	300	300	+0
6	3a	305	305	+0
7	4a	312	312	+0
8	4a	319	319	+0
9	4a	326	326	+0
10	4a	338	338	+0
11		355	355	+0

**Agent d'administration 1ère classe
et Adjoint technique 1ère classe : échelle 4**

Echelon	Durée moyenne	INM au 1/7/2009	INM au 1/1/2011	Gain
1	1a	293	296	+3
2	2a	294	297	+3
3	2a	295	298	+3
4	3a	300	300	+0
5	3a	308	308	+0
6	3a	316	316	+0
7	4a	325	325	+0
8	4a	335	335	+0
9	4a	345	345	+0
10	4a	356	356	+0
11		369	369	+0

**Agent d'administration principal 2ème classe
et Adjoint technique principal 2ème classe : échelle 5**

Echelon	Durée moyenne	INM au 1/7/2009	INM au 1/1/2011	Gain
1	1a	294	297	+3
2	2a	295	298	+3
3	2a	298	299	+1
4	3a	308	308	+0
5	3a	318	318	+0
6	3a	328	328	+0
7	4a	338	338	+0
8	4a	350	350	+0
9	4a	362	362	+0
10	4a	379	379	+0
11		392	392	+0

**Agent d'administration principal 1ère classe
et Adjoint technique principal 1ère classe : échelle 6**

Echelon	Durée moyenne	INM au 1/7/2009	INM au 1/1/2011	Gain
1	2a	325	325	+0
2	2a	336	336	+0
3	3a	347	347	+0
4	3a	360	360	+0
5	3a	377	377	+0
6	4a	394	394	+0
7	4a	416	416	+0
8*		430	430	+0

* Echelon spécial réservé aux carrières techniques non appliqué à la DGFIP

Article publié sur le site national de la CGT FiP, le 12 janvier 2011.

